

## Législature 2021-2026

Séance du 20 décembre 2023

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°68

**Complexe du camping et du restaurant communal de la Nouvelle Plage – Estavayer-le-Lac**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Les contrats de location du camping et du restaurant communal arrivent à terme le 31 décembre 2023, comme cela a été communiqué il y a quelques semaines. Nous voici donc aujourd'hui à même de vous confirmer le candidat retenu pour le futur.

Nous avons initié, en juillet 2023, accompagnés par la société Herrenschmidt & Partners AG, un appel à candidatures pour identifier les candidats potentiels à la gestion du complexe du camping et du restaurant communal de la Nouvelle Plage à Estavayer-le-Lac, auxquels nous avons demandé la description d'un concept pour le lieu ainsi que des preuves de solvabilité par rapport aux évolutions attendues par la Commune.

Quatre candidats ont été retenus: la société locataire actuelle Camping Lodge AG, TCS Training & Freizeit AG, ainsi que deux collectifs privés, l'un fribourgeois (reconnu pour ses différents concepts, tels que le Café Populaire, le Mondial, le Cyclo, le Cintra, etc.) et un autre zougois.

Ces quatre candidats ont ensuite reçu un appel d'offres en septembre 2023, qui a été partagé avec la CoFin. Trois d'entre eux ont répondu dans les délais. Le collectif zougois a préféré retirer sa candidature.

Après réception des dossiers respectifs, un entretien a été organisé avec chacun pour permettre de présenter son projet et répondre aux interrogations de l'équipe communale, composée de MM. Ménétrety, Aegerter, de M<sup>me</sup> Sylvie Bise et de M. Villadoniga.

Une évaluation a été ensuite faite selon une matrice définie, qui a conduit, à l'unanimité, à confirmer l'attribution à TCS Training & Freizeit AG.

Le Conseil communal est convaincu du choix de TCS Training & Freizeit AG pour la gestion du complexe du camping et du restaurant communal de la Nouvelle Plage d'Estavayer-le-Lac. Le projet du TCS va se concentrer d'abord sur la transformation de la partie restauration, 2024 à 2026, pour se déployer ensuite sur la partie camping.

Un premier contrat de 3 ans est en préparation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il inclut une première partie d'investissement de la part de TCS concentrée sur le restaurant. Celui-ci a été partagé avec la CoFin avant signature.

Il sera suivi d'un deuxième contrat, qui sera signé au plus tard en 2025, pour une durée envisagée de 20 ans. Il précisera le montant complémentaire significatif que TCS investira ainsi que le montant du loyer qui sera indexé à l'IPC. Cette deuxième étape mettra en œuvre la stratégie communale définie pour le camping, selon les standards suisses de Swisscamps., organisation faîtière des campings en Suisse.

Cette approche permettra également aux résidents de connaître TCS et d'appréhender l'évolution du camping communal.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Armand Villadoniga  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable** : Samuel Ménétrety, Dicastère culture, tourisme et sécurité